

Conditions générales de location de mobil-home

1. La location se fait du samedi au samedi en haute saison (01 juillet–09 septembre) ou pour 2 nuits minimum en dehors de cette période. Les arrivées se font à partir de 15h et les départs entre 8h et 10h.
2. Aucune tente ne peut être installée sur l'emplacement. Un seul véhicule prévu par emplacement.
3. Assurance responsabilité civile obligatoire pour chaque personne. Le bris de glace est sous votre propre responsabilité.
4. Toute personne non mentionnée sur le contrat ne sera pas acceptée dans le mobil-home
5. Une caution de 200 euros, par chèque ou en espèces remboursable en fin de séjour, après inventaire et nettoyage du Mobil-home, vous sera demandée à votre arrivée
6. Le gaz et l'électricité sont compris dans les prix indiqués, la taxe de séjour est en sus : 0.60 euro/jour/personne (à partir de 18 ans)
7. Les animaux ne sont pas acceptés dans les locations.
8. En cas d'annulation, et si vous n'avez pas souscrit l'assurance, le camping ne remboursera pas les montants déjà versés.
9. toute personne doit être assurée en cas d'annulation de séjour. Une assurance annulation, 1.70€ par nuit, peut être souscrite dans votre contrat de location. Cette assurance vous rembourse l'indemnité de rupture de contrat ci-dessus indiquée, selon conditions prévues au contrat.
10. la réservation sera effective à réception de l'acompte de 20%. Le solde du séjour peut-être réglé par chèques vacances (envoi recommandé conseillé), mandat cash ou chèque et sera demandé 30 jours avant votre arrivée.
11. Aucune déduction ne sera consentie en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.
12. Les chèques ou mandat sont à établir à l'ordre du Camping Antton à St Pée sur Nivelles
13. La Direction est seule juge de l'acceptation ou du refus d'une demande sans en avoir à donner d'explication.
14. Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.